Programme Local de l'Habitat

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) définit les objectifs et principes de la politique logement

Mise à jour le 11 septembre 2020

Qu'est-ce qu'un Programme Local de l'Habitat (PLH (Programme Local de l'Habitat)) ?

Le PLH (Programme Local de l'Habitat), « définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant, entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements » (article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2019-2024 de Saint Brieuc Armor Agglomération adopté le 11 juillet 2019

En cohérence avec le projet de territoire, le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2019-2024 ambitionne la production de 850 logements par an (dont une partie sont des logements sociaux aidés) dont 61% en extension urbaine, 33% en renouvellement urbain, 4% en remises sur le marché de logements vacants et 2% en transformations d'usage.

Au-delà, le PLH (Programme Local de l'Habitat) oriente plus de la moitié de ses efforts sur l'intervention dans le parc existant, la lutte contre la vacance et le renforcement de l'information et de l'accompagnement des ménages de l'Agglomération (Espace Info Habitat, plate-forme locale de rénovation de l'habitat, Opération programmée de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-Brieuc, aides à la réhabilitation et d'acquisition amélioration aux bailleurs HLM etc….).

Le budget prévisionnel du PLH (Programme Local de l'Habitat) 2019-2024 est de 29 millions d'euros (investissement et fonctionnement, hors budget d'actions foncières) soit 192 euros par habitants.

Observatoire de l’habitat

À savoir : Saint-Brieuc Armor Agglomération bénéficie d’un observatoire de l’habitat afin de :

- → Mieux connaître les caractéristiques et suivre l’évolution des marchés locaux de l’habitat.
- → Créer une dynamique partenariale entre les secteurs institutionnels du (PLH (Programme Local de l’Habitat)), et les acteurs de l’habitat, en échangeant sur les résultats et les chiffres.
- → Communiquer auprès du public sur l’état du logement sur le territoire de l’agglomération.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a adhéré à l’ADEUPa en juillet 2017. L’agglomération a sollicité l’agence pour l’accompagner dans l’élaboration de son projet de territoire. Vous pouvez consulter un ensemble de publications et d'études réalisées en partenariat avec l'ADEUPa sur le site
adeupa-brest.fr (https://www.adeupa-brest.fr/territoires/saint-brieuc-armor)

Participez à l'enquête loyers 2023 en Côtes d'Armor

L'Observatoire des Loyers est un outil pérenne et neutre d'analyse du marché locatif privé.

Ses objectifs sont de contribuer à la connaissance de ce marché et de faciliter la lisibilité de son fonctionnement, d'aider à la définition des politiques locales en matière d'habitat et d'informer le public.

Si vous êtes locataire ou propriétaire-bailleur d'un logement locatif privé situé dans les Côtes d'Armor, vous pouvez y participer.

Pour cela, répondez au formulaire en ligne. (https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe71spCQ1GSZfmXFX8t17AXV-ohvSty0tKYThOmYzBy4vnnqA/viewform)

Les informations fournies sont anonymisées.